

Micaela Vaerini, Guy Longchamp, José-Miguel Rubido (Editeurs)

Le droit des personnes âgées

1

Aspects de droit civil suisse et international

Gabriel Frossard
Virginie Jaquier
Rosanna John-Giudice
Guy Longchamp
José-Miguel Rubido
Micaela Vaerini
Alberto Vasquez
Aurélien Witzig



LE MANDAT POUR CAUSE D'INAPTITUDE : DEFINITION, ETENDUE ET CHOIX DU MANDATAIRE¹

Par

ROSANNA JOHN-GIUDICE

Greffière-rédactrice au Tribunal cantonal neuchâtelois

et

JOSÉ-MIGUEL RUBIDO

Docteur en droit, Notaire à Genève

DEA droit foncier rural, CAS droit des successions

Table des matières

I.	INTRODUCTION	12
II.	DÉFINITION	12
	A. Notion	12
	B. Qualification juridique	13
III.	L'ÉLABORATION DU MANDAT ET SA PUBLICITÉ	16
	A. L'objet du mandat	16
	B. La délimitation du mandat	17
	C. La forme du mandat	18
	D. Annonce et conservation du mandat	19
IV.	LA MISE EN OEUVRE DU MANDAT	19
	A. Incapacité de discernement du mandant	19
	B. Validité formelle et matérielle du mandat	20
	C. Étendue et interprétation du mandat	22
	1. Étendue du mandat	22
	2. Interprétation du mandat	23
	D. Aptitude et acceptation du mandat par le mandataire	24
	E. Autre mesure à prendre	24
	F. Décision de l'autorité	25
V.	FIN DU MANDAT	26
	A. Révocation par le mandant (art 363 CC)	26
	B. Résiliation par le mandataire (art. 367 CC)	27
	C. Retrait des pouvoirs par l'autorité de protection	29

¹ Cette contribution est le prolongement d'une conférence que nous avons donnée lors du Séminaire de formation sur le Droit des personnes âgées organisé le 27 avril 2018, à Lausanne. Nous remercions vivement le réseau Seniorlaw.ch de nous avoir invités à intervenir lors de ce séminaire.